

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JUIN 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi, 9 juin 2016, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 16 h 15.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Carole Brochu
Martin Boisvert
Diane Rhéaume

Daniel Blais
Bernyce Turmel
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

CONVOCATION ET OBJET

Conformément à l'article 157 du Code municipal, tous les membres du conseil présents sur le territoire assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation. Les sujets suivants sont traités :

1. Projet d'eau potable et d'eaux usées ;
 - 1.1. Mandat de services professionnels en ingénierie ;
2. Période de questions ;
3. Clôture de l'assemblée.

1. PROJET D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

1.1. Mandat de services professionnels en ingénierie

2016-06-218

ATTENDU QUE par la résolution 2016-05-165, la municipalité octroyait le contrat pour la surveillance des travaux d'alimentation en eau potable, collecte et interception des eaux usées et piste cyclable à WSP Canada inc. ;

ATTENDU QUE WSP Canada inc. constate que les plans et devis réalisés par Roche ltée, groupe-conseil inc. (maintenant Norda Stelo inc.) comportent certaines erreurs et ne reflètent pas tout à fait la volonté de ce que la municipalité souhaite réaliser ;

ATTENDU QUE Norda Stelo inc. a fait parvenir une proposition concernant l'accompagnement de la firme mandatée pour la surveillance des travaux, et ce, afin de répondre à des questions en relation avec le concept ou analyser des modifications proposées et pour certains cas précis ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente à verser à Norda Stelo inc. des honoraires additionnels, à taux horaire, pour des services d'accompagnement dans le projet d'eau potable et d'eaux usées, lorsque requis par WSP Canada inc., et ce, telle la proposition soumise le 6 juin 2016.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

2016-06-219

ATTENDU QUE par la résolution 2016-05-165, la municipalité octroyait le contrat pour la surveillance des travaux d'alimentation en eau potable, collecte et interception

des eaux usées et piste cyclable à WSP Canada inc. ;

ATTENDU QUE WSP Canada inc. constate que les plans et devis réalisés par Roche ltée, groupe-conseil inc. (maintenant Norda Stelo inc.) comportent certaines erreurs et ne reflètent pas tout à fait la volonté de ce que la municipalité souhaite réaliser ;

ATTENDU QUE suite à certaines circonstances, la firme conceptrice des plans et devis n'ont plus les ressources nécessaires afin d'exercer un mandat d'accompagnement pour la surveillance ;

ATTENDU QUE le rôle dans les activités qui devaient normalement être réalisées par WSP Canada inc. sera accru ;

ATTENDU QUE WSP Canada inc. a fait parvenir une offre d'honoraires additionnels au mandat de surveillance ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente à verser à WSP Canada inc. des honoraires additionnels pour des activités subventionnées dans le projet d'eau potable et d'eaux usées, telle la proposition soumise le 6 juin 2016, répartis comme suit, taxes incluses :

- un montant estimé de dix-sept mille deux cent quarante-six dollars et vingt-cinq cents (17 246,25 \$) pour la surveillance-bureau ;
- un montant estimé de vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (22 995,00 \$) relativement aux modifications à apporter aux travaux.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2016-06-220 3. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 16 HEURES 45.

Adopté ce 4 juillet 2016.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
